



Paielement par chèque

A remplir et retourner accompagné d'un chèque à l'ordre de AF Ensemble !
(Agrément CNCCFP n°1086 du 10 février 2012 – Dons destinés à Ensemble !, Mouvement pour une alternative de gauche, écologiste et solidaire).

à : Association de financement Ensemble !
26 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET.

Nom / Prénoms :

Adresse : N° / Rue

Code postal / Ville :

Mail :l

Collectif Ensemble ! (Département / Ville) :

Montant du chèque :

Périodicité du paieement : mensuel trimestriel semestriel annuel

Signé à..... le / / 201...

Signature :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, adressez-vous à AF Ensemble !, 26 rue Malmaison, 93170 Bagnolet.

Conformément à la loi 88-227 du 11 mars 1988, seules les personnes physiques sont autorisées à verser des dons ou cotisations. Le montant cumulé des dons et cotisations versés à plusieurs associations de financement ou partis (sauf pour les personnes titulaires d'un mandat électif) ne peut dépasser 7500€ par an et par personne." Ensuite envoyer à la commission les preuves des modifications